



Le débat autour de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de notre pays a évité de peu de s'engager vers la voie de la disparition des communes. Diverses mesures finalement abandonnées envisageaient hélas cette perspective. Je remercie les parlementaires avec qui j'ai régulièrement échangé pour corriger les aspects les plus négatifs de cette loi.

Certains veulent, en effet, imposer une marche forcée vers plus d'intercommunalité. Je pense au contraire que l'intercommunalité renforcée doit être librement acceptée par les élus qui vous représentent et que cela ne peut pas se faire sans consulter les citoyens.

Pour ma part, je suis favorable à toute coopération intercommunale lorsqu'elle est au service des communes et de leurs habitants. Avec mon équipe, nous l'avons toujours prouvé dans nos choix pragmatiques et déconnectés de considération politicienne. Nous avons ainsi, au-delà des compétences transférées à l'agglomération, mis en place des coopérations avec plusieurs communes en matière culturelle, scolaire ou d'urbanisme par exemples.

Notre principe est simple: ce que nous pouvons faire mieux à plusieurs, faisons-le ensemble. Mais ce que nous estimons préférable de réaliser à l'échelle communale, conservons-le ainsi. De même, nous sommes favorables à la mutualisation entre les communes mais une mutualisation au périmètre librement choisi et déconnectée du débat sur la transformation de notre communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Je suis opposé à la disparition généralisée des communes. Notre commune a sa raison d'être et je ne serai pas le maire qui transformera La Chapelle Saint Mesmin en un simple quartier d'une très grande ville.

Je crois à la proximité des élus et des centres de décisions. Je crois à la démocratie et au respect de la volonté des citoyens. Je crois à la commune. Et je mets en garde contre des solutions présentées comme génératrice d'économies et qui se révéleront plus coûteuses à l'arrivée.

Notre commune a de l'avenir. Vous pouvez compter sur moi pour la servir fidèlement.

Nicolas Baumeau



Cérémonie officielle en présence de Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret.

